



Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-210101739-20250225-2025_042_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dératisation des bâtiments communaux / Entreprise PHYTRA / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC - SD)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU le code de la commande publique,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le contrat de maintenance de 2025 à 2028 pour la dératisation des bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que les services techniques, après analyse, proposent de retenir l'offre de l'entreprise PHYTRA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 12 480.00 € HT, soit 14 976.00 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise PHYTRA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 12 480.00 € HT, soit 14 976.00 € TTC pour une durée de 4 ans non renouvelable, concernant la dératisation des bâtiments communaux,

✚ **DE SIGNER** le dit marché ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 25 février 2025.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 26 février 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 26 février 2025.